# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 8420

### Texte de la question

Alors que le parlement des enfants demandait, en juin dernier, que chaque école ait une infirmière, M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le manque d'infirmières conseillères de santé dans les établissements scolaires et universitaires. Il lui demande quelles mesures précises elle compte prendre afin d'apporter une solution satisfaisante à ce problème dans les meilleurs délais.

### Texte de la réponse

La réforme du service médical de l'éducation nationale entreprise par le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et la ministre chargée de l'enseignement scolaire est l'aboutissement d'une vaste concertation à laquelle les médecins scolaires furent associés et dont le point d'orgue fut la table ronde organisée sur ce sujet en juillet dernier. Cette réforme, qui satisfait à nombre des souhaits et des orientations que contient le rapport du haut comité de la santé publique, comprend trois grands axes : l'amélioration du suivi sanitaire des élèves en difficulté, l'éducation à la santé et à la responsabilité et la prévention dans les établissements. Un effort budgétaire conséquent a été réalisé afin d'accompagner la mise en oeuvre de cette réforme. Ainsi, pour 1998, il a été décidé de créer 300 emplois d'assistantes sociales et 300 autres d'infirmières. De surcroît, 20 millions de francs de crédits de vacations ont été alloués à la médecine scolaire, soit l'équivalent de 150 emplois temps-plein. Pour permettre aux recteurs de répondre aux besoins les plus urgents, la moitié de cette enveloppe leur a été déléguée dès la rentrée 1997. Enfin, tous les emplois actuellement vacants de médecin de l'éducation nationale seront proposés au recrutement en 1998. Ainsi, une soixantaine de postes seront pourvus par voie de concours.

### Données clés

**Auteur :** M. Jean-Marie Demange
**Circonscription :** Moselle (9e circonscription) - Rassemblement pour la République
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 8420
**Rubrique :** Enseignement
**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie
**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 29 décembre 1997, page 4851
**Réponse publiée le :** 2 mars 1998, page 1187